

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 321-2021

**RÈGLEMENT DES
QUOTES-PARTS 2022**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télécopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrclotbiniere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 321-2021
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2022**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 24 novembre 2021 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Huguette Charest
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Guy Lafleur
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée M. Stéphane Bergeron

Attendu l'avis de motion donné à la session du 13 octobre 2021;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Samuel Boudrault et résolu d'adopter le règlement no. 321-2021 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2022 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2022

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2022 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration (et aménagement)	794 550 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 2 500 \$/municipalité; La cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 2 812 \$ /municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre
Développement	558 480 \$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre
Transport collectif	30 000 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % (Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier-Station à part égale et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin

Évaluation foncière	894 300 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 303 225 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
PGMR	131 959 \$	Basé sur le nombre de bacs roulants bruns et de mini-bacs de cuisine distribué en avril 2021 dans chacune des municipalités. Le coût est réparti sur 5 ans et la subvention à recevoir de 33% du MELCC (PTMOBC) est également appliquée. <i>Note : Tout achat subséquent à celui d'avril 2021 sera facturé directement aux municipalités en appliquant la subvention de 33 % du MELCC sans être répartie sur 5 ans.</i>	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Gestion des boues de fosses septiques	464 840 \$	Prix basé sur coût de revient de 160 \$ / la vidange pour 2022 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Sécurité incendie	221 358 \$	Basé à : 33% sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé; 33% sur la population et 33% selon la RFU	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	73 477 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	15 000 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	4 487 189 \$		

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2021

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2022 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2022 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	99 497 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Gestion des boues de fosses septiques	22 640 \$	Prix basé sur coût de revient de 160 \$/ la vidange pour 2022 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
PGMR	10 837 \$	Basé sur le nombre de bacs roulants bruns et de mini-bacs de cuisine distribué en avril 2021 dans chacune des municipalités. Le coût est réparti sur 5 ans et la subvention à recevoir de 33% du MELCC (PTMOBC) est également appliquée. <i>Note : Tout achat subséquent à celui d'avril 2021 sera facturé directement aux municipalités en appliquant la subvention de 33 % du MELCC sans être répartie sur 5 ans.</i>	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

Voir l'« annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considérées par municipalité participante.

ARTICLE 3 – ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2023 ET SUIVANTES

Il est entendu que les montants des quotes-parts ainsi que les tarifs pour les vidanges des fosses septiques, pour les années subséquentes seront adoptés par résolution du conseil en novembre en même temps que l'adoption du budget, tant et aussi longtemps que les facteurs de répartitions ne changeront pas.

De plus il sera possible de recharger ou créditer en cours d'année lorsqu'un changement dans les nombres de fosses à vidanger est constaté, à la suite d'un accord avec la municipalité locale concernée.

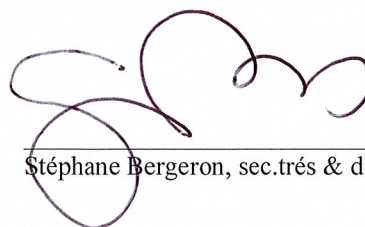
ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 24 novembre 2021 à Dosquet.

Signatures officielles :

Normand Côté, préfet



Stéphane Bergeron, sec.trés & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron

Directeur général

Ce _____ ème jour de novembre 2021

ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)				
Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique				
	1/4 du coût de la vidange	1/2 du coût de la vidange		2022
	40.00 \$	80.00 \$	160 \$	
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2022
Dosquet	17	147	164	12 440 \$
Laurier-Station	0	2	2	160 \$
Leclercville	9	110	119	9 160 \$
Lotbinière	124	286	410	27 840 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	25	270	295	22 600 \$
Saint-Agapit	10	339	349	27 520 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	78	416	494	36 400 \$
Saint-Apollinaire	102	1149	1251	96 000 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	38	220	258	19 120 \$
Sainte-Croix	120	349	469	32 720 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	50	243	293	21 440 \$
Saint-Flavien	62	160	222	15 280 \$
Saint-Gilles	78	494	572	42 640 \$
Saint-Janvier-de-Joly	21	225	246	18 840 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	188	188	15 040 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	35	219	254	18 920 \$
Saint-Sylvestre	85	244	329	22 920 \$
Val-Alain	53	296	349	25 800 \$
Municipalités de la MRC de Lotbinière:			6264	464 840 \$
Deschailons	69	141	209	14 040 \$
Parisville	11	102	113	8 600 \$
Municipalités non-membres de la MRC de Lotbinière:			322	22 640 \$
Total	987	5600	6586	487 480 \$

N.B. dernière mise-à-jour 22 novembre 2021